

PROJET EDUCATIF 2024/2025

MAIRIE DE TAISSY (51) Collectivité Locale

Siège Social : MAIRIE DE TAISSY

Place de la mairie

51500 TAISSY



Il s'agit de poursuivre et de compléter l'action éducative des enfants de la commune en périscolaire et pendant les périodes de vacances. Il s'agit d'accueillir ces enfants hors de leur espace familial et de créer pour eux un lieu avec des repères et en garantissant une sécurité affective morale et psychologique tout en développant leur autonomie, leur sens de la citoyenneté et de la solidarité.

L'épanouissement de l'enfant, tant physique que psychologique est au cœur des préoccupations de la structure et toutes les activités proposées sont basées sur les principes du jeu et du loisir.

Des valeurs fortes seront véhiculées : la citoyenneté, l'apprentissage de la vie en société, la connaissance et le respect de l'autre et de l'environnement, la création de liens de solidarité et la démocratie, le droit à la différence, à la parole et à la participation afin de permettre à l'enfant de se sentir acteur.

Objectifs du projet éducatif :

Système démocratique pour donner à l'enfant la possibilité de s'exprimer, de participer au choix de ses activités et trouver sa place dans le groupe tout en respectant l'autre. Ce qui reste un temps fort également **ce sont les échanges entre animateurs et les groupes** à différents moments de la journée aussi bien en fin de journée qu'en fin de semaine, ce qui permet à l'enfant de se positionner en tant qu'acteur de ses loisirs.

✚ Favoriser le développement de l'enfant en l'accompagnant dans sa découverte :



- Des activités **artistiques**, dessin, peinture, musique, théâtre...
- Des activités liées **à la découverte et à la protection de l'environnement**
- Des activités **scientifiques**
- Des activités **manuelles**, afin de développer son aptitude au bricolage, à la cuisine ...
- Des activités **physiques et sportives**

✚ Développer la prise en charge globale de l'enfant et développer son esprit citoyen, sa prise de responsabilités, le vivre ensemble, le respect de l'autre.

Il s'agira dès lors d'élaborer des règles de vie : par ex.

- De participer à la préparation et à la prise en charge des activités
- D'être responsable du matériel et des locaux...



Il faudra lui permettre de trouver l'équilibre entre l'individualité et la vie du groupe :

En favorisant l'intégration,

La rencontre entre enfants selon les âges, les sexes, les cultures...

En apprenant à comprendre, à connaître, **à respecter les différences et à s'entraider,**

En rencontrant les adultes de l'équipe d'animation ainsi que d'autres acteurs



Mise en œuvre du projet

✚ Les lieux :

2 LIEUX D'ACCUEILS

❖ **A la MATERNELLE**

Pour les – de 6 ans

❖ **Dans les LOCAUX DE L'ACM ET A L'ECOLE ELEMENTAIRE QUI JOUXTE**

Pour les + de 6 ans

✚ Adresse des locaux :

- ECOLE MATERNELLE 1 rue de Longjumeau pour LE CENTRE DE LOISIRS des – de 6 ans
- LOCAUX DE L'ACM place de l'école primaire 51500 TAISSY et ECOLE ELEMENTAIRE 7 rue de Longjumeau (salles et gymnase à notre disposition) pour le CENTRE DE LOISIRS des + de 6 ans
- LOCAUX DE L'ACM place de l'école primaire 51500 TAISSY durant l'année scolaire
- Assuré par Groupama n° 800 103 78 d

✚ **Nos organismes de tutelle** : - la PMI (pour les enfants de moins de 6 ans), et la DDCSPP qui nous autorisent l'ouverture du centre chaque année et qui organisent des contrôles inopinés.

- Les Services Vétérinaires de Châlons en Champagne pour la restauration
- La CAF qui envoie régulièrement un contrôleur qui vérifie nos déclarations financières et la MSA

TAISSY commune de +2200 habitants au dernier recensement très peu de variation, projet de construction de logements à l'étude



TAISSY se situe à la périphérie de Reims, nous faisons partie du **GRAND REIMS**.

Notre village est un village « Sub-urbain », nous combinons avantageusement beaucoup d'espaces agricoles et un peu de terrains viticoles ainsi que la proximité avec la ville. Tout d'abord avec Cormontreuil puis Reims en liaison directe par la Voie Taittinger, avec une liaison par bus.

Nous disposons d'une gendarmerie, de la brigade des pompiers et de 3 médecins, 1 proche de la caisse des écoles et 2 dans un centre médical pluridisciplinaire de Taissy. Les N° d'appels d'urgence sont à la disposition de tous les personnels et affichés.

✚ LISTING DES ACTIVITES SUR TAISSY :

▪ SPORTIVES

AIKIDO/BADMINTON/BASKET/JUDO/JUJITSU/GYM ENFANT/GYM TONIQUE/GYM DOUCE/STEP/YOGA ADULTES/YOGA ENFANTS/ZUMBA/FITZEN/FOOT/HAND / TENNIS/PETANQUE/COURSE/TENNIS DE TABLE

▪ CULTURELLES

AQUARELLE/BRODERIE/CHORALE/EVEIL MUSICAL/DANSE CLASSIQUE/DANSE MODERNE/DANSE DE SALON/GUITARE/PIANO-SOLFEGE/PERCUSSION/ASTROLOGIE /CHANTS/GENEALOGIE/SOPHROLOGIE/PHOTO NUMERIQUE/THEATRE/

 **LISTING DES ASSOCIATIONS SUR TAISSY :**

- FOYER COMMUNAL
- AS TAISSY FOOT
- TAISSY CLUB HANDBALL
- TENNIS CLUB
- AS TENNIS DE TABLE
- PETANQUE TAISSOTINE
- MOTARD CLUB
- CLUB CULTURE ET LOISIRS
- FIGURINES CLUB DE CHAMPAGNE

Et un COMITE DES FETES qui organise de nombreuses fêtes et animations sur le village certaines en partenariat avec la caisse des écoles (journée des familles ...).

L'Accueil Collectif de Mineurs organise également des animations en partenariat avec la Conseil Municipal Enfants de la commune comme la petite boum des – de 12 ans.

Présentation de la structure

Collectivité territoriale, régie par les contraintes de la fonction publique. Nous fonctionnons avec du personnel permanent (7) plus des emplois aidés et des animateurs saisonniers en fonction des besoins. Ces effectifs sont détaillés dans le projet pédagogique.

La commune se réfère aux textes de Jeunesse et Sports réglementant les accueils de loisirs en termes de taux d'encadrement et de qualification des différents intervenants auprès des enfants.

Les accueils de loisirs et périscolaire sont placés sous la responsabilité d'une directrice Animatrice Territoriale et titulaire du BAFD et d'un Directeur adjoint titulaire du BPJEPS spécialité animation sociale.

Cette structure est l'émanation d'une volonté des élus à mettre en place un service permettant la prise en charge des enfants scolarisés sur la commune et ce dans les meilleures conditions.

Nos locaux abritent également une crèche multi-accueil agréée pour accueillir 20 enfants avec une Directrice et des agents auxiliaires en puériculture.

Missions de l'organisateur :

Tout d'abord ce projet éducatif change peu dans la forme et dans le fond puisqu'il s'agit de « photographier » le fonctionnement de la structure d'accueil, les moyens mis en œuvre, financiers, matériels, logistiques, les conditions de sécurité et autres.

Le maître mot reste cependant **le PLAISIR** que l'enfant saura se procurer avec notre équipe et la plus belle récompense que ceux-ci peuvent nous donner c'est leur fidélité.

La mobilisation de la commune se retrouve lorsqu'elle vérifie l'efficacité des moyens mis en œuvre, prodigue des conseils à l'équipe d'animation lors de visites, veille à l'application du projet éducatif et pédagogique. Elle est également le trait d'union entre le personnel et les parents.

Nous nous assurons des visites périodiques de sécurité, des registres où sont notées les conclusions.

Nous tenons à jour le document unique.

Des essais incendie sont régulièrement faits avec conclusions transcrites et communiquées aux pompiers.

Le dispositif :

Nous restons à l'écoute des demandes des parents, et mettons tout en œuvre afin de les satisfaire. L'organisateur rencontre les équipes avant le déroulement des périodes de vacances et met à leur disposition le projet éducatif et pédagogique.

Les projets éducatif et pédagogique sont à la disposition des parents dans le hall d'accueil et en cas de demande des photocopies sont faites.

La Directrice du Centre de loisirs et son adjoint sont à l'écoute des parents toute la journée, toute l'année, au téléphone ou « physiquement », disponibles au bureau.

Le vice- président est également disponible sur R.V. pour régler toute demande faite par les parents.

L'organisateur attache une importance particulière à la sécurité sur le centre. Il faut que la relation famille/équipe reste optimale. Nous sommes à l'écoute des parents et des besoins de l'enfant.

L'organisateur prend toutes dispositions et signatures de conventions pour les prêts de salles communales, assurées par la commune, qui viennent compléter les locaux de l'ACM. Nous disposons donc en plus de

- 2 salles communales,
- Le Gymnase de l'école primaire
- La salle polyvalente
- La salle des sports de Taissy.
- Les 2 cours d'école

L'organisateur fait réaliser les différents travaux d'aménagement ou d'entretien par les employés communaux.

ORGANISATEUR :

MAIRIE DE TAISSY : 03 26 82 39 27

Représenté par le Maire : Patrice BARRIER 06 63 33 55 21

RESPONSABLE ACM Mme BALHAND Elise tel : 03 26 82 77 97 / 07 50 59 91 66

Ou par mail : acm@taissy.fr

RESPONSABLE ADJOINT: Mr JACQUOT Antoine

Lors des Conseils Municipaux sont votés notamment les BUDGETS, et par ex. les tarifs demandés aux parents

Sont présents :

- ✚ Le Maire, Président Monsieur BARRIER
- ✚ l'Adjoint au maire, vice-président Patrice TIAFFAY délégué à l'enfance.
- ✚ les conseillers municipaux

La Mairie est assurée auprès de GROUPAMA pour toutes les activités proposées, ainsi qu'en responsabilité civile. Nous avons également souscrit un complément pour les enfants ne disposant pas de mutuelle. Une assurance collaborateur a été mise en place en 2021 pour les agents. Cela permet une prise en charge en cas d'accident d'un salarié lors d'un déplacement professionnel avec un véhicule personnel.

Le maire et le vice- président rencontrent la direction, le personnel dès que le besoin se fait jour. Des contacts téléphoniques ont lieu régulièrement avec les parents ou la structure.

Il est possible de joindre régulièrement le vice- président sur son portable ou par mail y compris sur son lieu de vacances. En cas d'impossibilité, le maire ou les adjoints prennent le relais.

NOS MOYENS DE COMMUNICATION :



- ✚ Feuillet hebdomadaire « Taissoin » régulièrement consulté par les parents, Les coordonnées téléphoniques y sont mentionnées.
- ✚ Tableau d'affichage à l'école maternelle ou à l'école primaire
Affichage chez les commerçants
- ✚ Site internet « taissy.fr » avec une rubrique dédiée et gérée directement par la caisse des écoles
- ✚ Le correspondant du journal local est régulièrement informé et se déplace sur chaque période de vacances ou événements spécifiques. La radio quelques fois sur des actions précises
- ✚ Un règlement intérieur est remis à jour annuellement

IMPLANTATION DES BATIMENTS PERMETTANT L'ACCUEIL DE LOISIRS

- ❖ **Pour les enfants de 2 ans (Scolarisés, propres) à 6 ans** dans les locaux appropriés : l'école maternelle située 1 rue de Longjumeau 51500 TAISSY avec dortoirs ainsi que les différents équipements installés.
- ❖ **Pour les + 6 ans**, l'accueil se déroule dans les locaux de l'Accueil Collectif de Mineurs situés sur la place de l'école primaire Emile Bruyant, 7 rue de Longjumeau 51500 TAISSY (des locaux mis en service en octobre 2000).
- ❖ Le détail des salles est mentionné dans le projet pédagogique. Est également mis à disposition une salle de motricité et une salle communale avec le matériel. Toutes les structures de jeux mises à disposition sont régulièrement contrôlées par des organismes agréés.

NOS PERIODES D'OUVERTURE :

Il s'agit d'une structure qui fonctionne toute l'année, à chaque période de vacances scolaires, sauf période de Noël, ainsi qu'une fermeture de 3 jours à la fin de l'été pour une réorganisation et nettoyage des locaux.

Elle assure l'accueil des enfants sur tous les temps de vacances ainsi qu'en périscolaire avec système de restauration.

BUDGET :



Le vote du BUDGET en comité permet de dégager une somme importante pour le fonctionnement de l'ACM.

Les commandes sont passées préalablement aux différentes périodes.

La Mairie est une collectivité territoriale et à ce titre a une comptabilité validée chaque année par la trésorerie de Reims, en la personne du percepteur, nous n'avons donc pas de commissaire aux comptes.

Nos règlements se font par mandats administratifs. Nos ressources sont réparties en

- ❖ Subvention communale,
- ❖ Subventions CAF et une participation MSA
- ❖ Prestations des familles

Le CONTRAT ENFANCE et JEUNESSE est reconduit avec la CAISSE D'ALLOCATIONS DE LA MARNE. Nous avons également des subventions de la MSA. La commune nous alloue donc des subventions que nous appelons subventions d'équilibre, auxquelles viennent s'ajouter des charges supplétives identifiées par nos services.

En plus de ces aides financières la commune intervient également par la mise à disposition de locaux, ainsi que par la mise à disposition des agents communaux pour la réalisation de certains aménagements en vue de faciliter la vie des enfants ou des personnels, ainsi que pour l'entretien des bâtiments.

L'ACCUEIL

L'accueil se fait en fonction des besoins « à la carte ».

Pour que cette souplesse d'accueil soit malgré tout un gage de réussite, nous fonctionnons avec une équipe de 14 permanents (crèche comprise) pour différentes quotités horaires ainsi que différentes missions.

Le PERSONNEL

Nous disposons de :

1 directrice,

1 adjoint à la directrice

1 gestionnaire à mi-temps

Des animateurs en fonction du nombre d'enfants

De personnels d'entretien

Personnels en restauration avec formation HACCP

(Plus du personnel intervenant extérieur pour l'accueil du soir)

Tous nos personnels ont les diplômes requis par DDCSPP

Pour information : la crèche dispose d'une responsable, d'une adjointe

et de 4 agents diplômés.

Le détail du personnel ainsi que les quotités horaires sont détaillés dans le projet pédagogique et surtout dans l'observatoire ainsi que dans les budgets prévisionnels et comptes de résultats.

Nous disposons également d'un service mis en place par le centre de gestion de Châlons en Champagne qui a rédigé un « Document Unique » qui permet de détailler tous les secteurs d'activités du personnel avec ce qui doit être mis en œuvre pour réduire les risques professionnels au maximum. Ce document est régulièrement mis à jour. **Nous y avons intégré un supplément avec la pandémie du corona virus.**

ANIMATEURS PONCTUELS EN PERIODES DE VACANCES :

Pour les périodes de vacances nous engageons des animateurs afin de renforcer l'équipe pédagogique. Le mois de juillet étant un centre avec de nombreux enfants ; Mme BALHAND et Mr. JACQUOT sont chargés du recrutement du personnel supplémentaire.

Pour tout ce personnel permanent ou vacataire une demande d'extrait de casier judiciaire est faite, y compris pour des intervenants extérieurs.

Le personnel est rémunéré sur la base de l'indice de la fonction publique

CONVENTIONS :

Depuis 2006 une CONVENTION est signée avec les communes extérieures partenaires renouvelable chaque année leur permettant d'accéder à nos prestations.

Chaque commune signataire intervenant financièrement sur l'utilisation des temps d'accueil de leurs ressortissants.

Depuis 2012, nous avons également signé une CONVENTION avec la ville de Cormontreuil, qui accueille ainsi les ados de notre commune ce qui élargit le choix de ces derniers.

RESTAURATION

Menu enfant



Restauration en liaison froide, chaque année nous faisons un appel d'offres.
Nous avons une demande de plus en plus forte sur ce temps de vie de notre accueil.
Nous faisons 2 services chaque jour pour les primaires dans les locaux de l'ACM.
Pour les enfants de maternels le service s'effectue à côté de leur école ou de leur accueil de loisirs.
Pour ces prestations nous avons l'autorisation du service vétérinaire de Châlons en Champagne
Pour nos locaux de restauration et conformément aux textes, nous faisons effectuer des prélèvements « lames de contact » ainsi qu'un plan de dératisation.
Nous tenons tous les documents à votre disposition.

PROJET EDUCATIF DECLINE SUR LE TERRAIN

TEMPS DE VACANCES JUILLET/AOUT

L'objectif premier est avant tout le temps de vacances pour l'enfant et ce en fonction de leur demande. Mettre les moyens en place pour cette demande est notre priorité. Les activités doivent voir le jour au travers du désir de l'enfant.

Chaque année, différentes animations sont programmées tout au long des vacances

Les réservations permettent de prévoir l'encadrement et de gérer l'organisation des sorties.

Les familles choisissent librement le nombre de journées avec ou sans repas souhaitées pour une période donnée.

Les familles peuvent régler par chèque, chèques vacances, CESU prépayés, par carte bancaire et par virement. Ils reçoivent une facture acquittée.

Les familles seront accueillies seulement si des places sont disponibles.

Le programme d'activités établi pour la durée des vacances scolaires est affiché dans les locaux et sur le site internet de la Taissy.

❖ L'AUTONOMIE de l'enfant : L'ENFANT « ACTEUR DE SES VACANCES »

Toutes les activités doivent être l'occasion pour lui de développer son autonomie et son esprit critique.

❖ L'EVEIL de l'enfant

Ces différentes périodes lui permettront la découverte de l'environnement sous un autre aspect ou de le redécouvrir

Le groupe reste cependant le gage de réussite, cela pour le rattacher à la notion de sociabilité avec les enfants. Donc toujours penser à mettre en place des jeux collectifs.

❖ Le PERSONNEL

En périscolaire l'encadrement est de :

- **1 animateur pour 10 enfants – de 6 ans**

- 1 animateur pour 14 enfants + de 6 ans

En extrascolaire l'encadrement est de :

- 1 animateur pour 8 enfants – de 6 ans
- 1 animateur pour 12 enfants + de 6 ans

Le personnel est formé.

Remarque : 1 surveillant de baignade est présent durant l'été pour la surveillance et l'entretien de la piscine.

❖ Le MATERIEL

L'ACM dispose d'un large éventail de matériel, jeux de sociétés, coin cuisine et de différents autres matériels. Nous fonctionnons également, sous convention, avec des prêts de la part d'autres associations ainsi que des écoles sur la commune.

❖ EGALITE

Il faut donner à chaque enfant les mêmes moyens de s'épanouir. Il faut absolument que tous les enfants soient intégrés. Dans cet esprit et conformément aux demandes de la CAF, nous avons mis en place une grille de 4 QF sur tous les domaines de nos structures. Les tarifs les plus bas bénéficient ainsi d'une moins value de 50 % . :

Q>775€	tarif de base
604<Q<775€	-10%
515<Q<603 €	-25 %
Q<515€	- 50 %

ATTENTION

En cas de demande d'intégration d'enfants présentant un handicap, les parents doivent s'engager à nous fournir tous les renseignements utiles concernant le handicap et à nous laisser nous rapprocher de la PMI du secteur. **Le médecin de la PMI sera seul juge sur la possibilité d'accueil de l'enfant avec ou sans encadrement complémentaire.** Dès ce moment là il s'agira d'un travail réunissant éventuellement l'équipe soignante/les parents /l'ACM. Aucun accueil ne sera possible autrement, à raison de 3 enfants simultanément par groupe d'enfants 2/6 ans et plus. Il n'y aura aucune dérogation. Les compétences de l'assistant sanitaire sont limitées de même que celles de l'équipe d'animation. L'enjeu est d'importance : la réussite des vacances pour les plus jeunes et les parents.

Nous nous devons d'accepter toutes les différences sociales, culturelles ou autres.

La tolérance et le respect de l'individu en dépendent.



PASSERELLES INTER-GROUPES ou INTER CENTRES

Dès que cela est possible, nous échangeons avec d'autres centres de loisirs du secteur, notamment avec les Accueils de Loisirs de Cormontreuil et de Sillery, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF.

Durant l'année scolaire des actions sont menées conjointement avec la directrice de l'école maternelle ou avec la directrice de l'école primaire ou avec le Conseil Municipal Jeunes.

Un réel trait d'union se fait Jour entre les activités menées sur les différents sites.

En fin de période, les différentes structures se réunissent pour un temps fort (kermesse, spectacle,...). Préparé durant le mois de référence, il permettra à chacun d'exprimer sur un thème choisi le plaisir qu'il a eu à participer.

Forts de notre équipe de permanents, nous faisons le point à chaque fin de centres afin d'optimiser au mieux les orientations à prendre pour l'année suivante.

Pour les activités accessoires un hébergement en dur est prévu et obligatoire pour un repli en cas de nécessité, le personnel qui prendra en charge la restauration aura passé une visite d'aptitude à cette pratique ;

Nos objectifs :

Nous nous devons d'assumer la responsabilité qui nous est déléguée, prendre conscience de la confiance que les parents placent en nous, ne jamais dépasser les limites de la sécurité affective ou physique.

Il faut respecter le rythme de l'enfant, ce doit être le fil conducteur de notre mission.

Il nous faut aussi, tout en respectant au mieux les désirs des enfants, nous mettre en situation et estimer les moyens à mettre en œuvre.

Se poser toujours les questions : Ces projets sont-ils trop ambitieux ? Avons-nous les moyens ?

Malgré les nouvelles contraintes, la journée doit toujours être équilibrée. **Ne pas perdre de vue que l'enfant est l'acteur de ses journées.**

